

Principaux résultats

Les versements effectués par les régimes de retraite privés se sont élevés en moyenne à 1.6 % du produit intérieur brut (PIB) en 2009 dans les 25 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Ce chiffre représente un cinquième de la moyenne des dépenses publiques de retraite. De 1990 à 2009, les pensions servies par les dispositifs privés ont progressé à un rythme supérieur de 27 % à celui de la croissance du PIB.

Les régimes privés de retraite sont obligatoires ou couvrent quasiment la totalité des salariés par l'intermédiaire de conventions collectives (régimes dits quasi obligatoires) dans 10 des 34 pays de l'OCDE. Dans d'autres, la couverture des dispositifs privés facultatifs – qu'ils soient individuels ou professionnels (fournis par l'employeur) – est très étendue.

C'est en Suisse que le flux de pensions privées est le plus important, représentant 5.8 % du PIB en 2009. Si l'on ajoute les dépenses publiques, les prestations totales représentent 9.2 % du PIB, un chiffre comparable aux dépenses publiques de retraite de l'Espagne et de la République tchèque, par exemple. En Suisse, les plans de retraite professionnels sont obligatoires, même si les données sur les pensions servies par les régimes privés comprennent les prestations supérieures au minimum légal.

Les Pays-Bas, où les plans de retraite professionnels sont « quasi obligatoires », affichent le niveau de prestations de retraite privées le plus élevé après la Suisse, soit 5.6 % du PIB. Dans les quatre pays qui suivent – Canada, États-Unis, Islande et Royaume-Uni – les pensions privées représentent entre 3.7 % et 4.6 % du PIB. Au Royaume-Uni, il existe une petite composante obligatoire qui concerne les personnes qui décident de sortir du régime public lié à la rémunération ; voir le descriptif pays au chapitre 9. Vient ensuite le Japon (où les régimes privés sont facultatifs), où les dépenses de pensions privées représentent au moins 3.1 % du PIB.

Dans les années 90, de nombreux pays – Australie, Estonie, Hongrie, Mexique, Pologne, République slovaque et Suède – ont mis en place des dispositifs privés obligatoires. Dans certains cas – notamment en Europe centrale et orientale – ce sont surtout les salariés les plus jeunes qui se sont affiliés à ces nouveaux régimes. Nombre de ces dispositifs n'ont pas encore commencé à verser des prestations. En Australie et en Suède, la plupart des prestations servies le sont par des régimes facultatifs dans le cas de l'Australie et quasi obligatoires dans le cas de la Suède, régimes qui

existaient avant que les régimes privés ne soient rendus obligatoires. Dans tous ces cas de figure, il faudra plusieurs dizaines d'années pour que l'ensemble des retraités aient cotisé pendant toute leur carrière à des plans de retraite privés obligatoires.

Evolutions

C'est dans les pays où les versements effectués par les régimes privés étaient initialement assez faibles (inférieurs à 0.5 % du PIB) que l'on observe les progressions les plus fortes, mais il y a des exceptions, comme la Belgique, l'Islande ou la Suisse. Dans ce dernier pays, les plans de retraite professionnels sont devenus obligatoires en 1985, ce qui a nettement étendu leur couverture. Il s'ensuit aujourd'hui une augmentation rapide des droits à retraite au titre des régimes privés, chaque nouvelle génération de retraités ayant été couverte par ces régimes plus longtemps que la précédente.

Allègements fiscaux

Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'épargne-retraite constituée dans le cadre de plans de retraite privés bénéficie d'un régime fiscal avantageux. Souvent, les cotisations individuelles sont en tout ou partie déductibles de l'impôt sur le revenu et les produits des placements sont totalement ou partiellement exonérés d'impôt. Certains pays prévoient des allègements fiscaux sur les pensions servies (voir l'indicateur « Régime fiscal des pensions et des retraités », chapitre 4).

Dans nombre de pays de l'OCDE, on calcule le coût de ces incitations fiscales en faisant appel à la notion de « dépenses fiscales », mise au point dans les années 60. Ces dépenses visent à quantifier le coût du régime fiscal avantageux par rapport à un régime fiscal de référence, ce montant étant censé correspondre à ce que les pouvoirs publics devraient déboursier sous forme d'aides – une dépense directe – pour obtenir le même effet.

Les données sur les dépenses fiscales liées à l'épargne-retraite sont disponibles pour 21 pays de l'OCDE. Dans plus de la moitié des cas, ces dépenses représentent au plus 0.2 % du PIB. Elles ne s'élèvent à 1 % du PIB ou plus que dans cinq pays – Australie, Canada, Irlande, Islande et Royaume-Uni.

Les chiffres relatifs aux dépenses fiscales doivent être interprétés avec prudence : ils ne sont pas comparables d'un pays à l'autre en raison de différences entre les régimes fiscaux de référence retenus. En dépit de leur nom, ces dépenses ne sont pas équivalentes à des dépenses directes et ne doivent donc pas être ajoutées aux chiffres des dépenses publiques de retraite.

Pour en savoir plus

Adema, W. et M. Ladaique (2009), « How Expensive is the Welfare State? Gross and Net Indicators in the OECD Social Expenditure Database (SOCX »), *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 92, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/220615515052>.

OCDE (2010), *Les dépenses fiscales dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264076921-fr>.

Yoo, K.Y. et A. De Serres (2004), « Tax Treatment of Private Pension Savings in OECD Countries », *Documents de travail du département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 406, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/387535760801>.


6.5. Dépenses de retraite : régimes publics et privés, 1990-2009

Type de régime	Dépenses de retraite des régimes privés						Dépenses de retraite des régimes publics et privés (en % du PIB)	Allégements d'impôts pour les régimes privés (en % du PIB)	
	Niveau (en % du PIB)					Variation (en %)			
	1990	1995	2000	2005	2009 ¹				
Australie	v		1.8	2.9	1.9	2.0		5.5	2.0
Autriche	v	0.4	0.4	0.5	0.5	0.7	60.2	14.2	0.1
Belgique	v	1.0	1.7	1.4	1.5	1.4	38.0	11.5	0.2
Canada	v	2.6	3.5	4.0	4.3	3.7	43.9	8.2	1.3
Chili	m		0.9	1.1	1.3	1.3		4.9	
Rép. tchèque	m	a	a	0.2	0.2	0.4		8.8	0.1
	v	a	0.0	0.0	0.0	0.1			
Danemark	q/m	1.5	1.8	2.0	2.3	2.5	59.3	8.6	
Estonie								7.9	
Finlande	v	0.1	0.4	0.3	0.2	0.3	184.3	10.2	0.1
France	m	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	-1.4	14.1	0.0
	v	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	189.6		
Allemagne	v	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	22.9	12.1	0.9
Grèce	v	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	-0.1	13.4	
Hongrie								9.9	
Islande	v	1.4	1.8	2.3	2.8	3.7	166.5	5.5	1.1
Irlande	v	0.9	1.0	0.8	0.8	1.1	23.1	6.2	1.2
Israël								5.0	
Italie	m	2.7	3.1	1.2	1.1	1.2	-55.2	17.0	0.0
	v	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2		
Japon	m	0.2	0.3	0.5	a	a		13.3	0.6
	v	a	a	3.0	2.3	3.1			
Corée	v	m	0.0	0.0	0.0	0.0		2.2	
Luxembourg	v	a	a	a	0.6	0.6		8.2	0.0
Mexique								1.7	0.2
Pays-Bas	m	a	0.0	0.0	0.0	0.0		10.7	
	q	3.9	4.7	4.8	5.2	5.6	44.6		
Nlle-Zélande								4.7	
Norvège	v	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	11.2	6.0	0.9
Pologne								11.8	0.0
Portugal	v	0.3	0.3	0.4	0.6	0.5	64.5	12.8	0.1
Rép. slovaque	v	a	0.1	0.2	0.4	0.3		7.3	0.2
Slovénie								10.9	
Espagne								9.3	0.2
Suède	q/m	1.2	1.9	1.8	2.1	2.4	99.3	10.7	
Suisse ¹	m	3.2	4.9	5.8	6.0	5.8	84.3	12.1	
	v	0.0	0.0	0.0	0.0	a			
Turquie								6.8	
Royaume-Uni	v/m	4.3	5.2	6.1	4.8	4.6	6.7	10.8	1.4
États-Unis	v	2.7	3.1	3.8	3.8	3.9	44.6	10.7	0.8
OCDE		1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	26.7	9.2	0.5

Note : f = facultatif, o = obligatoire, q = quasi obligatoire.

1. Les données pour la Suisse portent sur 2009.

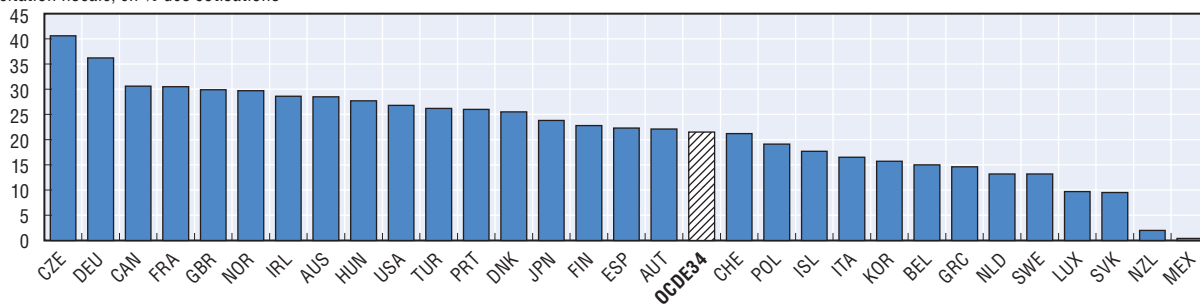
Source : Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales de l'OCDE (SOCX) ; Base de données de l'OCDE sur les principaux indicateurs économiques ; voir Adema, W et M. Ladaïque (2009), « How Expensive is the Welfare State? Gross and Net Indicators in the OECD Social Expenditure Database (SOCX) », OECD Social, Employment and Migration Working Paper n° 92, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/220615515052> pour de plus amples détails sur les données, les sources et la méthodologie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932969449>


6.6. Incitations fiscales en faveur des régimes privés

Règles et paramètres de 2003

Incitation fiscale, en % des cotisations



Source : Yoo et De Serres (2004).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932967226>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Dépenses de retraite : régimes publics et régimes privés », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-29-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.